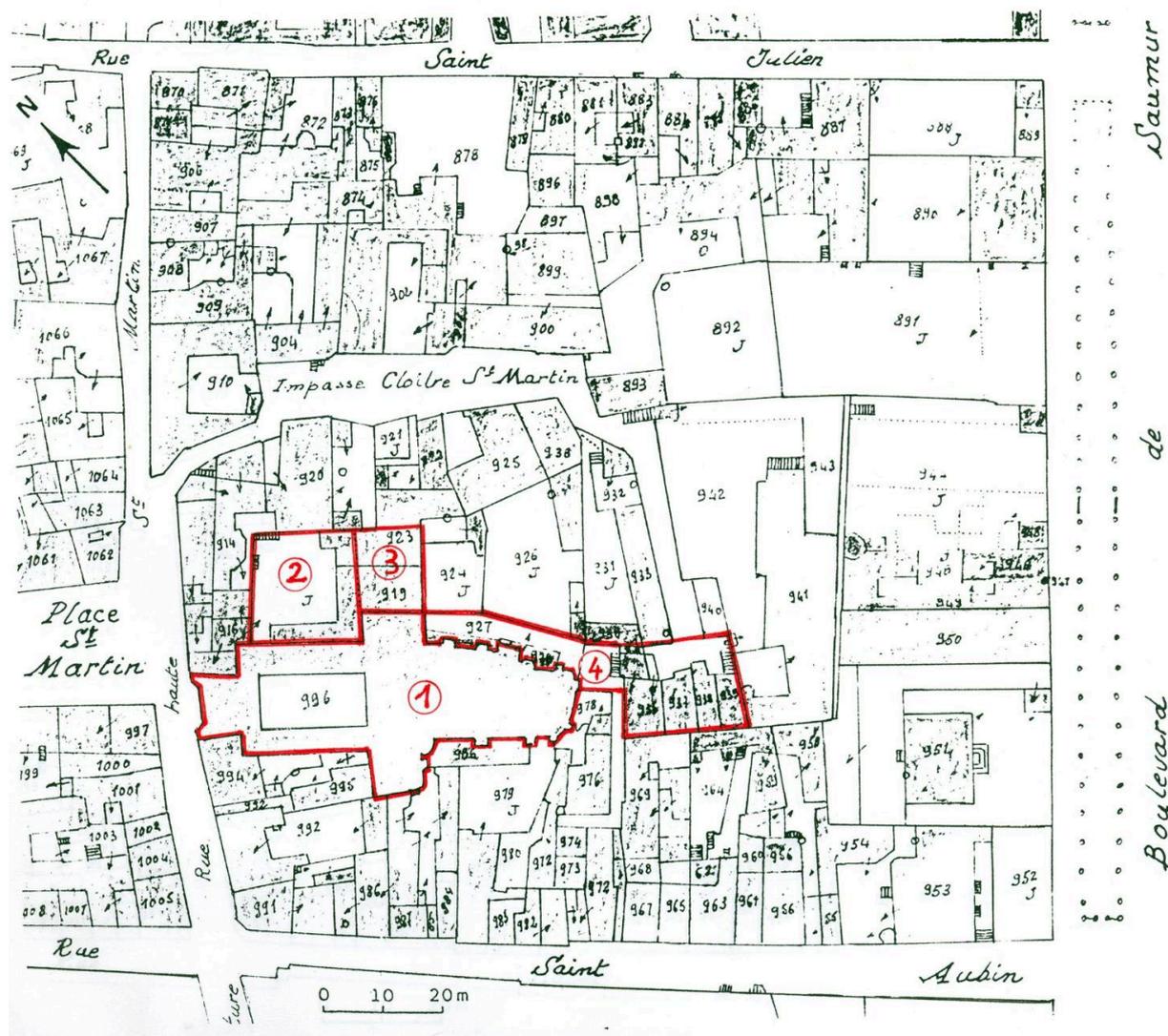


— Limite à la fin du XVIII^e siècle de la collégiale (1), du cloître (2), de la
salle capitulaire (3), et du cimetière (4).



Plan-masse et de situation. D'après le plan cadastral, 1840, section H2, parcelles 916, 923, 927, 928, 934, 936, 939, 996, éch. 1 : 1 000.

IVR52_20034900973A4

Auteur de l'illustration : I. Frager

Date de prise de vue : 2005

(c) Ville d'Angers ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation